

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des forces aériennes
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 58713 du 2 juillet 2012 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
de la spécialité aéronautique « opérateurs, aérosurveillance et avitailleurs »**

NOR : INTJ1227241S

Le sous-directeur de la gestion du personnel,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2011 (NOR : IOCJ1109309A) portant dissolution du groupement central des formations aériennes de la gendarmerie de Vélizy-Villacoublay (Yvelines) et création du commandement des forces aériennes de la gendarmerie nationale de Vélizy-Villacoublay (Yvelines);

Vu la décision n° 119097 du 2 décembre 2011 (NOR : IOCJ1128673S);

Vu la décision n° 65387 du 2 décembre 2011 (NOR : IOCJ1128664S);

Vu la décision n° 60541/GEND/DPMGN/SDGP du 2 juillet 2012,

Décide:

Article 1^{er}

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} août 2012:

Etchecopar, Jean-Bernard Nigend : 187 218 Numéro de livret de solde : 8 038 326

Article 2

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} août 2012:

Delattre, Daniel Nigend : 116 240 Numéro de livret de solde : 5 190 335

Fait le 2 juillet 2012.

Le général,
sous-directeur de la gestion du personnel,
T. MORTEROL